

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

80 B 3678
315 251 108 RCS Paris

2005 000248
Répertoire Général : 2005042076

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la requête du 06/06/2005
et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : 31 décembre 2005,



Le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 de la société dénommée :

A.I. NETT

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Greffier,
Anne-Marie DECOURCELLE



Fait à Paris le, - 9 JUIN 2005

Le Président du Tribunal,

Pour le Président.
Le Juge chargé de la surveillance
du Registre du Commerce :

M. JULLIEN

